SÉANCE ORDINAIRE **LUNDI 10 JANVIER 2022 À 20H00 ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en matière municipale.

Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

- 1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021.
- Approbation des comptes.
- 5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
- 6. Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports année 2022.
- 7. Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme).
- 8. Désignation de représentants sur le Comité consultatif d'urbanisme (reconduction de mandats sièges impairs).
- 9. Autorisation au maire à signer pour et au nom de la municipalité les protocoles d'entente avec les employés municipaux.
- 10. Appui à Telus et acceptation du rapport du diagnostic forestier de la firme AECOM dans le dossier de la demande no 430827 à la CPTAQ.
- 11. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
- 12. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
- 13. Dépôt Rapports d'audit de la Commission municipale Québec (CMQ) portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) des municipalités du Québec.
- 14. Nomination d'un représentant agricole au sein du conseil.
- 15. 1er versement de la quote-part de la Régie des Incendies Centre-Mékinac (RICM)
- 16. Approbation du budget 2022 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.

17. VARIA

- a. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2022.
- b. Acceptation de la soumission de Gagnon moteur électrique pour la réparation d'un surpresseur.
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

Caroline Moreau

Caroline Moreau, directrice générale adjointe

10 Janv. 2022 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le dixième jour de janvier de l'an 2022, à 20h00 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H43

2022-01-01 Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi dixième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à compter de 20h00 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Nathalie Lévesque
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Denis Bordeleau
- Monsieur Normand Cossette
- Monsieur Roman Pokorski
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongée pour des périodes additionnelles et qu'elle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier Et résolu

Unanimement que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2022-01-02 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. Adopté

2022-01-03 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe Mme Caroline Moreau.

Adopté

2022-01-04 Approbation des comptes

| Total frais fixes | 29 299,86\$ |
|--------------------------------|------------------|
| 16920 Annulé | 0,00 |
| 16921 Art Graphique | 305,43 |
| 16922 Capital Propane | 26,39 |
| 16923 Capsa | 249,51 |
| 16924 Service cite propre | 2 793,05 |
| 16925 Coop Novago | 906,22 |
| 16926 DH Électronique | 51,72 |
| 16927 Distribution Robert | 116,41 |
| 16928 Daniel Durocher | 202,36 |
| 16929 Électromega | 45,99 |
| 16930 La Pérade Ford | 2 140,52 |
| 16931 Fourniture Denis | 115,70 |
| 16932 Gagnon moteur électrique | 3 325,35 |
| 16933 Garage Claude Lamarre | 38,52 |
| 16934 Groupe A & A | 27,59 |
| 16935 Groupe Harnois | 1 157,46 |
| 16936 Excavation LED | 374,25 |
| 16937 Librairie Renaud-Bray | 250,38 |
| 16938 Machinerie AB | 45,07 |
| 16939 MRC Mékinac | 4 786,56 |
| 16940 Oze publicité | 424,95 |
| 16941 Pierre Naud | 82,77 |
| 16942 Capital propane | 190,75 |
| 16943 Service cite propre | 3 615,96 |
| 16944 Combeq | 436,91 |
| 16945 Coop Novago | 500,00 |
| 16946 Eurofins | 513,07 |
| 16947 Esri Canada | 1 172,75 |
| 16948 Le Mercier | 580,92 |
| 16949 Ville de St-Tite | 982,84 |
| 16950 RICM | 26 768,27 |
| 16951 PG Solutions | 9 534,89 |
| 16952 Excelpro automatisation | 3 123,87 |
| 16953 Annulé | 0,00 |
| 16954-55 La Capitale | 3 616,69 |
| 16956 FQM Assurances | <u>29 536,82</u> |

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier Et résolu :

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à payer les comptes approuvés. Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de décembre 2021 au montant de 137 923,52\$ ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

<u>Ministère des Transports</u> : Réception de la subvention octroyée au montant de 25 000\$ dans le cadre de projets d'améliorations 2021.

<u>MAMH</u>: Programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale du terrain de toute exploitation agricole.

<u>Ministre Sécurité Publique</u>: Rappels en vue de la saison hivernale et des possibles tempêtes occasionnant des fermetures de routes ou des pannes de courant prolongées.

<u>MELCC</u>: Subvention au montant de 6 572,48\$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

<u>Commission municipale du Québec</u>: Réception des rapports portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

<u>UPA</u>: Demande pour un représentant agricole au sein du conseil municipal.

MMQ : Versement de la part de ristourne octroyée pour l'année 2020 à la municipalité au montant de 1 599\$

OMH Mékinac: Réception du budget de 2022.

<u>Élisabeth Samson</u>: Demande d'aide financière pour un nouveau commerce à St-Adelphe

2022-01-05 Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale adjointe Mme Caroline Moreau.

Adopté

2022-01-06 <u>Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports</u>

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe peut effectuer ou faire effectuer différents genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU que ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le susdit Ministère;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie en 2022, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas (10 000\$) dix mille dollars, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, ainsi qu'à réaliser les travaux conformément aux exigences des Normes-Ouvrages routiers du susdit ministère et du Code de la Sécurité routière et enfin, se porte garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles.

Adopté

2022-01-07 Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété Règlement 2016-298 (tel que modifié par la résolution 2021-11-197, ayant trait à la durée du programme)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, la résolution 2018-11-264, la résolution 2019-11-251, par la résolution 2020-11-220 ainsi que par la résolution 2021-11-197 (durée du programme) qui a pour but entre autre, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la municipalité,

utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

CONSIDÉRANT que ce règlement se termine le 31 décembre 2022 (Article 4 du règlement);

ATTENDU QUE des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2022) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils on droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale:

-sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année:

-sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale; »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse les personnes suivantes :

Matricule (180 de la Station) Nom 8677 53 1955 S. Blanchette, É.Gagnon Évaluation 179 500 X 0.557¢ X 100%

Matricule (421 rte 352) Nom 8677 00 1279 T. Vaillancourt M. St-Germain Évaluation 78 200 X 0,557¢ X 100%

Matricule (271 St-Joseph) Nom 8879 50 5094 Sébastien Ducharme Évaluation 168 300 X 0,557¢ X 100%

Matricule (580 St-Pie) Nom 8780 29 3178 Marc-Olivier Groleau Évaluation 136 100 X 0,557¢ X 100%

Matricule (211 de la Station) Nom 8677 44 9934 R. Blouin, G. Morin Évaluation 72 400 X 0.557¢ X100%

Matricule (801 rue Principale) Nom 8677 50 2772 Lyna Mongrain Évaluation 84 700 X 0,557¢ X 100%

Matricule (260, rte 352) Nom 8577 54 8025 L. Fraser, G. Côté Rolando Évaluation 118 400 X 0,557¢ X 100%

Matricule (331 rue Principale) Nom 8677 27 5631 Carolane Doucet Évaluation 96 200 X 0,557¢ X 100%

Matricule (761 route 352) Nom 8773 78 7580 H. Von Levetzow, N. Lévesque Évaluation 161 000 X 0,557¢ X 50%

Matricule (281 rang Sud-Est) Nom 8676 56 5776 Martin Lambert Évaluation 64 400 X 0,557¢ X 50%

Matricule (800 route 352) Nom 8773 97 4133 G. Simmoneau, H. D'Aznag Évaluation 65 100 X 0,557¢ X 100%

Matricule (1003 route 352) Nom 8872 86 6641 C. Bergeron, S. Lachance Évaluation 154 000 X 0,557¢ X 50%

Matricule (1011 route 352) Nom 8972 08 7022 A. Hardy, M. Vincent Évaluation 103 400 X 0,557¢ X 50%

Matricule (420 route 352) Nom 8676 19 7342 G. Déry, S. Perron

Année de remboursement 2021 5° année (payable 5 ans)
Remboursement 999,82\$

Année de remboursement 2021 5° année (payable 5 ans) Remboursement 435,58\$

Année de remboursement 2021 4º année (payable 5 ans) Remboursement 937,44\$

Année de remboursement 2021 4º année (payable 5 ans) Remboursement 758,08\$

Année de remboursement 2021 4º année (payable 5 ans) Remboursement 403,27\$

Année de remboursement 2021 4° année (payable 5 ans) Remboursement 471,78\$

Année de remboursement 2021 4° année (payable 5 ans) Remboursement 659,49\$

Année de remboursement 2021 3° année (payable 5 ans) Remboursement : 480,14\$

Année de remboursement 2021 3° année (payable 3 ans) Remboursement : 448,39

Année de remboursement 2021 3° année (payable 3 ans) Remboursement : 179,36\$

Année de remboursement 2021 3° année (payable 5 ans) Remboursement : 362,61\$

Année de remboursement 2021 3° année (payable 3 ans) Remboursement total : 428,89\$ Année de remboursement 2021

3° année (payable 3 ans)
Remboursement total : 287,97\$
Année de remboursement 2021

2º année (payable 3 ans)

Évaluation 158 400 X 0.557¢ x 50%

Matricule (651 rue Cossette) Nom 8677 45 9936 Sabrina Locas Évaluation 67 700 X 0,55 x 100%

Matricule (801 rang St-Pie) Nom 8782 86 2426 Stéphanie Boissinot Évaluation 101 800 X 0,557¢ X 50%

Matricule (680 rue Cossette) Nom 8677 54 1860 Laurent Leduc Évaluation 77 800 X 0,557¢ X 50%

Matricule (150 rue Principale) Nom 8678 03 6362 J. Vincent, G. Davidson Évaluation 108 100 X 0,557¢ X 50%

Matricule (100 rue Antonio-Magnan) Nom 8677 37 8594 M-A Denis, A. Angel Évaluation 132 500 X 0,557¢ X 100%

Matricule (740 rang St-Joseph) Nom 9081 87 9041 Philip St-Onge Évaluation 45 600 x 0,557 x 317jours x 75%

Matricule (681 rue Cossette) Nom 8677 54 7098 Sylvie Cossette Évaluation 84 900\$ x 0,557 x 240 jours x 75%

Matricule (750 rue Principale) Nom 8677 43 7223 Claudette Tessier Évaluation 102 800\$ x 0,557 x 302 jours x 75%

Matricule (1089 route 352) Nom 8972 35 7730 Y. Bisson, C. Leroux Évaluation 137 300\$ x 0,557 x 239 jours x 75%

Matricule (693 rue Cossette) Nom 8677 54 5581 Roger Laberge Évaluation 58 100\$ x 0,557 x 213 jours x 75%

Matricule (390 rang Price) 9375 23 1313 Jean-Philippe Marceau Évaluation 193 800\$ x 0,557 x 213 jours x 100%

Matricule (680 route 352) Nom 8674 99 5196 M. Beaumier, M-P Labonté Évaluation 80 900\$ x 0,557 x 213 jours x 100%

Matricule (170 de la Station) Nom 8677 55 1285 Michel Alarie Évaluation 73 600\$ x 0,557 x 135 jours x 75%

Matricule (690 rang St-Joseph) Nom 9081 75 0131 F. Lepage, C. Rosa Évaluation 47 800\$ x 0,557 x 105 jours x 75%

Matricule (271 rang St-Émile) Nom 8377 48 4705 D. Janvier et M. Charlebois Évaluation 78 200\$ x 0,557 x 191 jours x 100%

Matricule 491 rue Principale) Nom 8677 37 5009 D. Savard et M-C Germain Évaluation 177 900\$ x 0,557 x 254 jours x 100% Remboursement : 441,15\$

Année de remboursement 2021

2° année (payable 5 ans) **Remboursement : 377,09**\$

Année de remboursement 2021 2° année (payable 3 ans) Remboursement : 283,52\$

Année de remboursement 2021 2° année (payable 3 ans) Remboursement : 216,68\$

Année de remboursement 2021 2° année (payable 3 ans) Remboursement : 301,06\$

Année de remboursement 2021 2° année (payable 5 ans) Remboursement 738,03\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 165,44\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 233,21\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 355,33\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 375,57\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 141,64\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 5 ans) Remboursement 629,94\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 5 ans) Remboursement 262,96\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 113,71

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 3 ans) Remboursement 57,44\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 5 ans) Remboursement 227,93\$

Année de remboursement 2021 1ère année (payable 5 ans) Remboursement 689,56\$

GRAND TOTAL DES REMBOURSEMENTS : 12 463,08\$

Adopté

2022-01-08 <u>Désignation des représentants sur le Comité consultatif en urbanisme</u> (reconduction des mandats des sièges impairs)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2005-232, relatif à la création d'un Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 dudit règlement 2005-232 relatif à la composition du comité qui énonce ce qui suit : « Le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidents de la municipalité, mais hors des membres du conseil de la municipalité ». Ces personnes sont nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Gérard Gagnon ont été désignés par la résolution 2020-01-09 pour siéger sur le Comité

consultatif en urbanisme pour les années 2020 et 2021 (sièges impairs);

CONSIDÉRANT que M. Denis Bordeleau, représentant municipal a été désigné par la résolution 2021-11-208;

CONSIDÉTANT M. François Douville représentant des citoyens de Saint-Adelphe a été désigné par la résolution 2021-01-11 pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour les années 2021 et 2022 (sièges pairs);

CONSIDÉRANT l'article 3.5 du règlement 2005-232 relatif à la durée du mandat qui énonce ce qui suit : « La durée du premier mandat des membres du comité est fixée à un an pour les sièges pairs et à deux ans pour les sièges impairs. Cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution. Par la suite la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres... »;

CONSIDÉRANT le renouvellement des mandats de Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Gérard Gagnon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Et résolu:

> Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

> Qu'un nouveau mandat de représentation au sein des sièges pairs soit accordé à M. Denis Bordeleau, représentant municipal pour une période d'un an (2022);

> Que le mandat de M. François Douville représentant des citoyens de Saint-Adelphe, (sièges pairs) se poursuive en 2022 pour la 2^e année de son mandat respectif.

> Que les mandats de Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Gérard Gagnon soient reconduits pour les années 2022 et 2023 (sièges impairs) pour siéger au sein du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de St-

> Que par la présente résolution, M. Jean-Philippe Drolet soit désigné d'office comme personne-ressource si nécessaire, pour donner de plus amples informations ou pour accompagner les représentants du C.C.U. lors des visites qui seront effectuées, suite à une demande de dérogation.

* M. Denis Bordeleau déclare avoir des intérêts dans la prochaine résolution, il n'a donc pas pris part aux discussions et aux décisions concernant le salaire des employés municipaux.

Autorisation au maire à signer pour et au nom de la municipalité les protocoles d'entente avec les employés municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier Et résolu :

> Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorisent le maire monsieur Paul Labranche à signer pour et au nom de la susdite municipalité, les protocoles d'entente 2022 à 2025 relativement à la convention de travail qui s'applique à M. Daniel Bacon directeur général, Mme Caroline Moreau, directrice générale adjointe, M. Jean-Philippe Drolet, inspecteur municipal et M. Dany Boisvert, chef des travaux publics. Adopté

Appui à Telus et acceptation du rapport du diagnostic forestier de la firme AECOM 2022-01-10 dans le dossier de la demande no 430827 à la CPTAQ

CONSIDÉRANT que la firme AECOM a déposé un diagnostic forestier ainsi que l'évaluation des conséquences requis pour produire la demande d'autorisation pour la coupe d'arbres sur une partie du lot no 5 802 356 de la municipalité de Saint-Adelphe.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du dit rapport soit le diagnostic forestier déposé par la firme AECOM à Telus.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

2022-01-09

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Saint-Adelphe appui et accepte le rapport déposé à Telus par la firme *AECOM* et demande à la CPTAQ d'autoriser la coupe d'arbres pour l'installation d'une tour cellulaire sur le lot no 5 802 356 situé au 540 route 352 à Saint-Adelphe et ce, dans la demande de Telus au dossier no 430827 CPTAQ afin de desservir en couverture cellulaire l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Adelphe autant dans la partie urbaine que dans la partie agricole.

Adopté

2022-01-11 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

- CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);
- CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM Adopté

2022-01-12 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

- CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-01-11, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;
- CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);
- CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 000\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent* de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice). Adopté

2022-01-13 <u>Dépôt – Rapports d'audit de la Commission municipale Québec (CMQ) portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) des municipalités du Québec</u>

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale (Chapitre-35), la directrice adjointe dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) des municipalités du Québec Adopté

2022-01-14 Nomination d'un représentant agricole au sein du conseil

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Que le conseil de la municipalité de St-Adelphe désigne monsieur le conseiller Roman Pokorski à tire de représentant agricole au sein du conseil municipal.

Adopté

2022-01-15 <u>1er versement de la quote-part de la Régie des Incendies Centre-Mékinac (RICM)</u>

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser le 1^{er} versement de sa quote-part de l'année 2022 au montant de 26 768,27\$

Adopté

2022-01-16 Approbation du budget 2022 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac au montant de 463 770\$, préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part de l'année 2022 au montant de 5 434\$

Adopté

2022-01-17 <u>Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2022</u>

CONSIDÉRANT que le programme Emploi d'été Canada offre des contributions salariales aux employeurs afin de créer des expériences de travail d'été de qualité pour les jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite procéder à l'embauche d'un étudiant pour la saison 2022 afin de procéder à l'entretien des aménagements floraux et des jardins communautaires dans la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe présente une demande d'aide financière au gouvernement du Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2022. Adopté

2022-01-18 Acceptation de la soumission de Gagnon moteur électrique pour la réparation d'un surpresseur

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Que la municipalité de St-Adelphe accepte la soumission de Gagnon moteur électrique pour la réparation d'un surpresseur au montant de 5 497,50\$ excluant les taxes.

Adopté

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque que la séance soit levée.

Caroline Moreau, directrice générale adjointe

Levée de l'assemblée à 20h59

Paul Labranche, Maire

2022-01-19